

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Inspection générale des affaires maritimes

Arrêté du 04 avril 2024 portant désignation et commissionnement d'enquêteurs techniques non-permanents au bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA mer)

NOR : TREM2409942A

(Texte non paru au journal officiel)

Le Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code des transports,

Vu le décret du 21 mars 2024 portant délégation de signature au directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer,

Considérant l'extrait du casier judiciaire national (bulletin n° 2) des intéressés,

Considérant le certificat médical de non contre-indication à l'exercice des fonctions d'enquêteur technique du bureau d'enquêtes sur les événements de mer présenté par les intéressés,

Sur proposition du directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés et commissionnés en qualité d'enquêteurs techniques non-permanents du bureau d'enquêtes sur les événements de mer, afin d'exercer les attributions telles que prévues aux articles L1621-6 à L1621-15 du code des transports :

- M. DUGUÉ (Christian).

- M. MOMMATON (Michel).

Article 2

Ces commissionnements sont valables à compter du 1er mai 2024, pour une durée de trois ans renouvelable, et peuvent être retirés aux intéressés dans l'intérêt du service.

Article 3

En application de l'article L1621-16 du code des transports, les intéressés sont soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du bureau d'enquêtes sur les événements de mer.

Article 4

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 4 avril 2024.

Pour le ministre de la transition écologique
et de la cohésion des territoires et par délégation :

Le directeur du BEA mer,
François-Xavier RUBIN de CERVENS